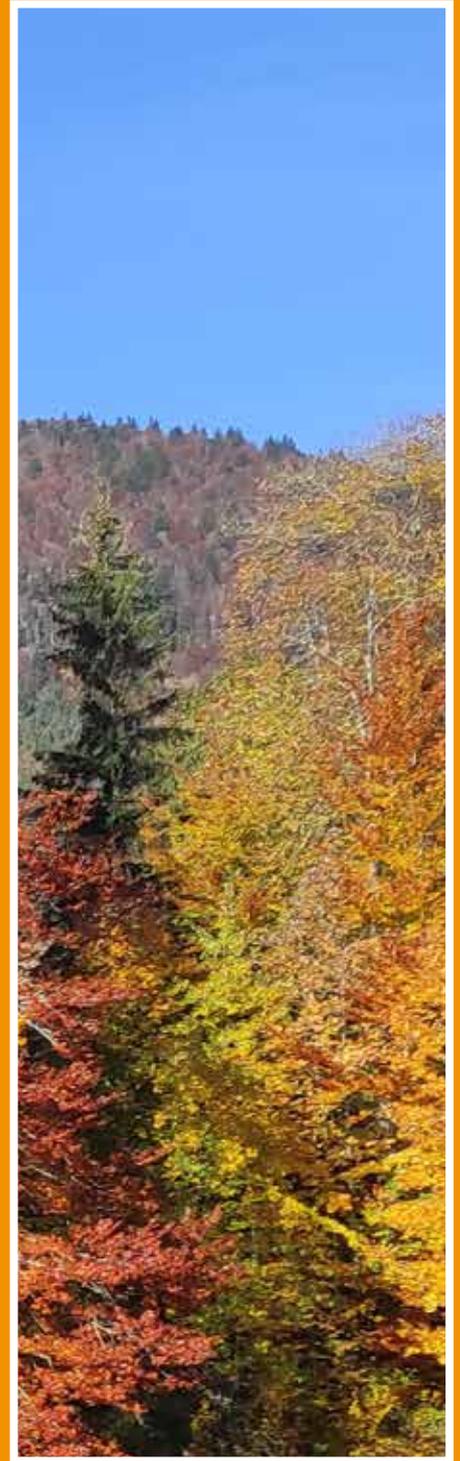
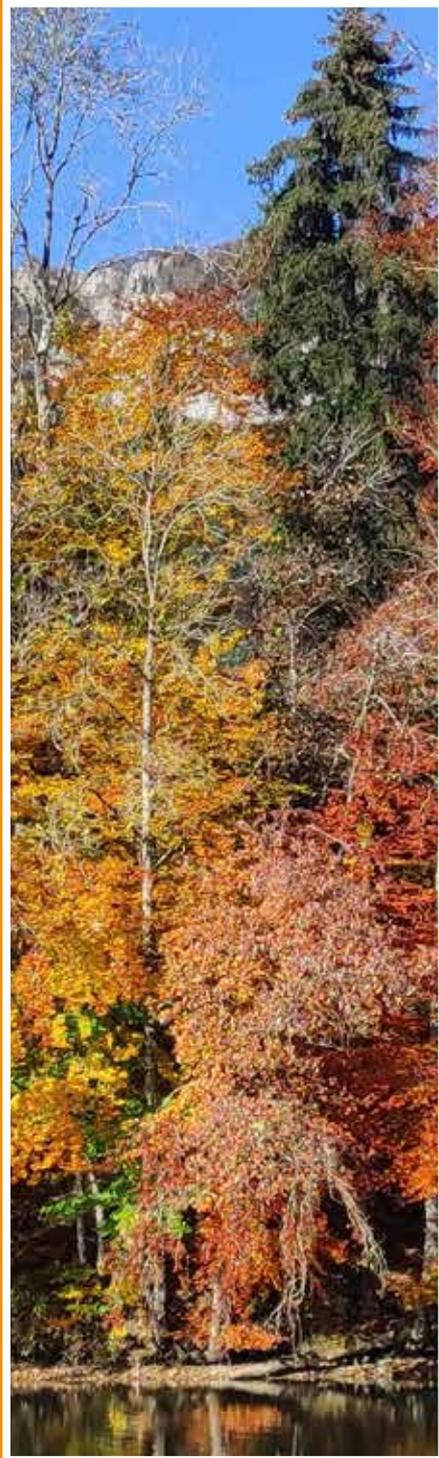




BULLETIN MUNICIPAL DE JOUGNE



VOTRE COMMUNE EN 2022



LE MOT DU MAIRE

Chère Jougnarde, Cher Jougnard,

Après la fin de l'été bien éprouvant, avec son cortège de records... chaleurs, sécheresse, averses de grêle, incendies, le climat montre son mécontentement. Avec la rentrée, le fin des vacances, le retour aux réalités du quotidien peut être assez sévère...

La pandémie du Covid a mis à mal notre économie et notre vie en société, mais peu à peu nous échappons à son emprise, en espérant qu'une cinquième vague ne vienne pas gâcher cette fin d'année.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, la tension en Asie par l'envie de la Chine de rapatrier dans son giron Taïwan, les menaces sans cesse brandies par la Corée du Nord nous démontrent la fragile stabilité de notre société internationale, d'autant qu'actuellement, il s'agit, partout dans le monde, d'une course effrénée aux armements.

L'augmentation des tarifs de l'énergie qui impacte tous les circuits, aussi bien de fabrication que de distribution, nous induit un niveau d'inflation dans nos réseaux de consommation que nous n'avons pas vu depuis longtemps.

À notre plus petite échelle, la baisse des dotations au niveau des communes, et de l'augmentation des devis nous contraignent à reporter certains travaux à une période plus clémente au respect de notre enveloppe budgétaire, sans compter sur la léthargie des services administratifs qui repoussent sans cesse les dossiers, ni sur la pénurie de main d'œuvre ou de matériaux qui incite les entreprises à être frileuses pour leur devis et leurs délais, sans cesse reportés. Tous ces éléments additionnés freinent nos investissements.

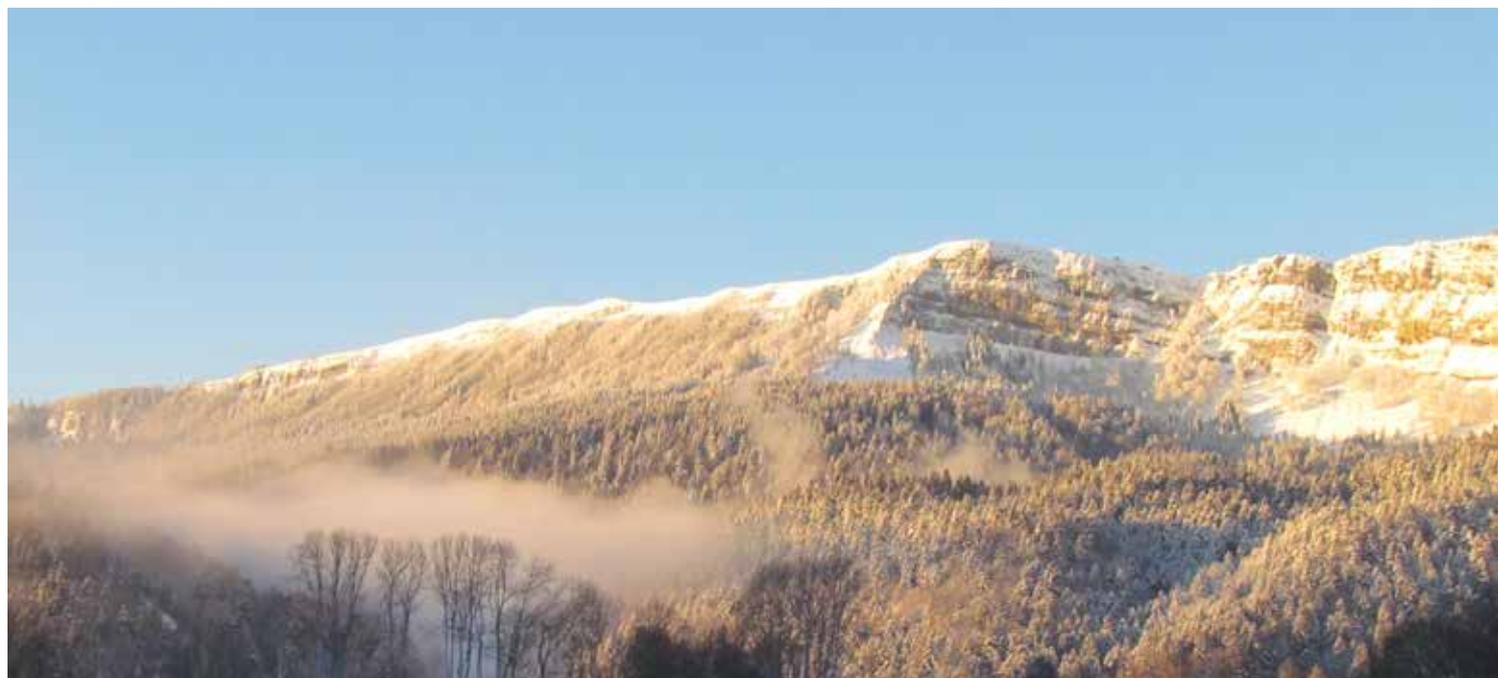
Néanmoins, malgré ce sombre tableau de notre économie et de la vitalité actuelle de notre société, nous devons garder espoir de jours plus fastes et continuer d'aller de l'avant dans nos projets pour l'amélioration de notre quotidien

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien Cordialement,
Le Maire, Michel Morel

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Portrait	4
Budget	5
Bel Coster	6
Sobriété énergétique	7
Amicale des anciens	8
Fibre optique et travaux communaux	9
Actualité forestière	10
Fête des pères	11
L'Île aux enfants	12
Tournage Polar Park	14
Dimanche à la ferme	17
Associations : foot et pêche	18
État civil	21
Les brèves	22
Concours photos	23



Papier recyclé



Nous remercions les personnes qui ont contribué à la constitution de ce bulletin.

Journal édité par la commune de Jougne, dans le Doubs (25).

Responsable édition : Christine POIX - Géraldine TISSOT-TRULLARD - Daniel PINARD

Photographies : Brina Leroux, Fabienne Robert, l'Île aux enfants

Dépôt légal à parution - Impression : Imprimez-moins-cher.com à La Cluse-et-Mijoux

Impression sur papier 100% recyclé à 1430 exemplaires

PORTRAIT

GALLIOT JEAN-BAPTISTE, 2^{ÈME} ADJOINT EN CHARGE DES AGENTS TECHNIQUES ET DE LA COMMISSION BOIS-PÂTURAGES-ENVIRONNEMENT.

Jean-Baptiste Galliot est élu de la commune depuis les dernières élections Municipales de 2020. Agé de 35 ans, marié et père de 2 enfants de 2 et 4 ans, il a choisi de s'investir au profit de son village qu'il affectionne depuis sa plus tendre enfance. Jeune homme au tempérament dynamique, il souhaite apporter ses idées et compétences au profit de la collectivité. Il a l'ambition de promouvoir cette belle cité comtoise, terre de ski et de randonnées où se mêlent alpages et forêts.

De nature sportive, il prend plaisir à contempler les beaux paysages du Haut-Doubs en vélo, en course à pied ou encore en ski de fond.

Après une scolarité générale en filière scientifique, il s'oriente vers son domaine de prédilection : l'agriculture. C'est ainsi qu'il obtient son BTS agricole à Levier avant de poursuivre ses études en école d'ingénieur à l'ISARA-Lyon. Son cursus lui permet de parfaire ses connaissances dans les domaines de l'agriculture, l'environnement et l'agro-alimentaire.

En 2010 il rejoint l'exploitation agricole familiale à Jougne. En 2016 il souhaite donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle et quitte la ferme pour un emploi de nutritionniste en élevage bovin.

Cet attrait pour la terre le conduit aux responsabilités qu'il occupe actuellement au niveau de la commune. En effet il est

en charge principalement du dossier environnement qui inclut la gestion des pâturages communaux ainsi que celle de la forêt en lien avec l'ONF.

Responsable des agents techniques, il supervise également les travaux du quotidien.

Jean-Baptiste Galliot siège en outre au conseil communautaire ainsi que dans 3 commissions de la communauté de communes : commission économie-agriculture, commission finance et enfin commission nordique.

Intégrer tous ces groupes de travail permet de défendre les intérêts de la commune et favorise les échanges avec les élus des communes alentours. Participer au développement touristique du territoire, faire remonter les problématiques communales et environnementales, un enjeu de taille qui lui tient particulièrement à cœur.

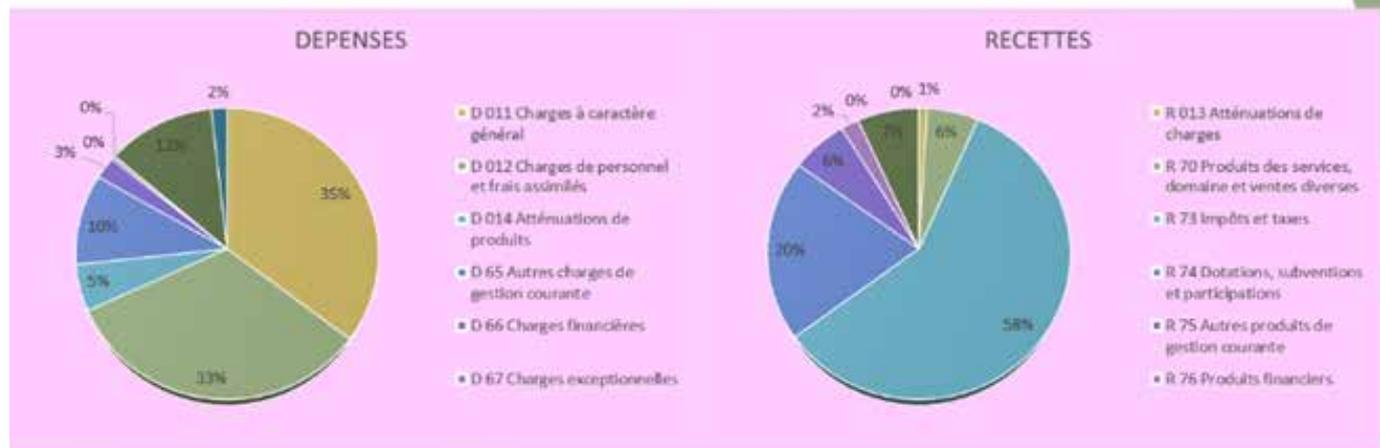


BUDGET

Fonctionnement : 1 668 975,84€

Investissement : 1 240 103,38€

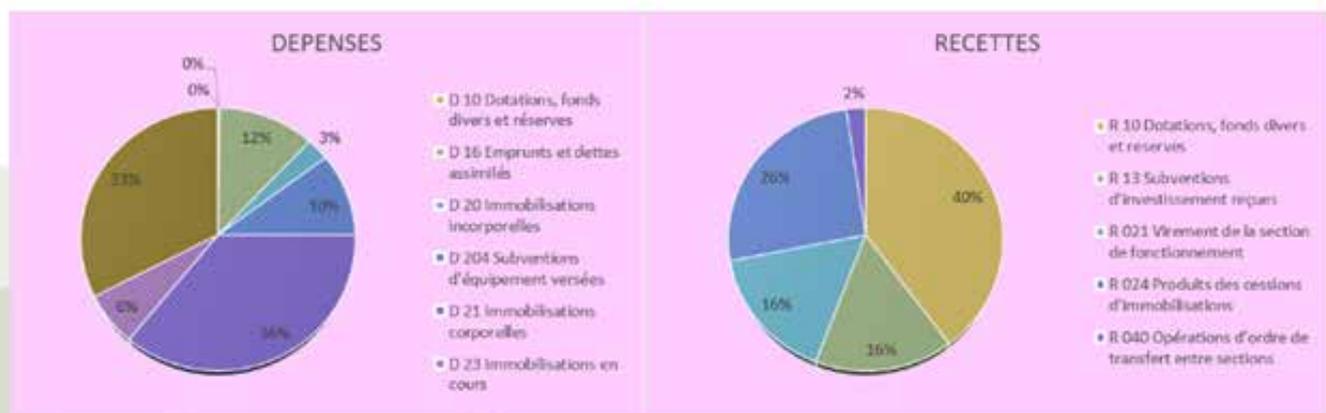
• FONCTIONNEMENT _ BUDGET GENERAL



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	590 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	545 921,41
014	Atténuations de produits	86 177,00
65	Autres charges de gestion courante	168 400,00
66	Charges financières	41 509,67
67	Charges exceptionnelles	6 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 144,32
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 973,44
	TOTAL DEPENSES	1 668 975,84

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	15 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	94 900,00
73	Impôts et taxes	972 215,52
74	Dotations, subventions et participations	336 229,64
75	Autres produits de gestion courante	104 000,00
76	Produits financiers	33 100,00
78	Reprise sur amortis et provisions	261,45
002	Excédent de fonctionnement reporté	112 946,73
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	322,50
	TOTAL RECETTES	1 668 975,84

• INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	146 197,04
20	Immobilisations incorporelles	34 780,00
204	Subventions d'équipement versées	127 000,00
21	Immobilisations corporelles	445 000,00
23	Immobilisations en cours	80 034,23
001	Déficit d'investissement reporté	404 789,61
040	Dépenses imprévues	322,50
	TOTAL DEPENSES	1 240 103,38

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	495 129,94
13	Subventions d'investissement reçues	196 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	320 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 973,44
	TOTAL RECETTES	1 240 103,38

BEL COSTER

Le projet Bel Coster a commencé en 2008 et la population de Jougne a été informée en 2017, suite à l'application de la convention d'Espoo.

Une enquête publique a été réalisée à ce moment-là par la préfecture du Doubs à l'issue de laquelle le Préfet du Doubs a émis un avis défavorable au projet.

Plusieurs éléments présentent en effet **trop de risques pour notre territoire** : la source des Bonnes Eaux qui alimente Jougne en eau potable, l'aspect paysager et le tourisme, principalement.

Selon les critères d'évaluation français, **ce projet aurait été rejeté par les autorités s'il avait eu lieu sur le territoire français.**

Alors que l'État de Vaud et la Préfecture du Doubs ont effectué plusieurs réunions et études pour évaluer plus en détail ces risques, la commune de Jougne, l'association Vivre au Pied du Mont d'Or et 6 associations et ONG suisses ont fait recours au tribunal cantonal.



La contribution de ce projet au mix énergétique suisse est anecdotique au regard des conséquences sur l'environnement, la biodiversité et les paysages.

Sur le plan juridique, **la juge cantonale a décidé en Juillet de favoriser le projet, malgré des études incomplètes** (sur l'avifaune et les eaux notamment) et **un désaccord entre les autorités suisses et françaises.**

Ce projet n'ayant que des conséquences néfastes pour notre territoire sans y ap-





porter aucun bénéfice, les habitants de Jougne et de la région sont soutenus par de nombreux élus et organisations.

Suite au résultat des mesures faites sur la source, **le rapport de l'hydrogéologue émet un avis défavorable sur la construction de ces éoliennes, de même que l'ARS et le Préfet.** Suite à cela le Préfet a envoyé une lettre avec une opposition contre ce projet au Conseiller d'Etat, et de notre côté avec les parlementaires nous avons envoyé un courrier sollicitant un entretien avec le Conseiller d'Etat.

Nous faisons également recours auprès du tribunal fédéral avec l'association Vivre au pied du Mont d'Or et d'autres associations suisses.

Nous vous tiendrons informés des événements.

Fabien Renard et Géraldine Tissot-Trullard

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Contexte des prises de décision :

Faisant parti d'un groupement d'achat pour l'électricité, le gouvernement nous annonce une augmentation des coûts jusqu'à 600%, les particuliers seront plafonnés à 15%. Au moment de cette publication nous ne savons toujours pas si le gouvernement plafonnera cette augmentation aux collectivités.

Suite aux nouvelles directives gouvernementales et pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, le conseil municipal a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- Extinction des luminaires sur l'ensemble du village et hameaux de 22h à 5h.
- Regroupement des activités des associations à la salle des sports de la Ferrière sous Jougne, étant la moins énergivore.
- Abaissement et contrôle de la température à 19° sur tous les bâtiments communaux, école, mairie, salle de musique....
- Décorations de Noël : ne seront illuminées pour Noël que la mairie, la salle des fêtes et le sapin, les autres illuminations seront supprimées



LES AMIES DES ANCIENS

Décembre 1963 : un groupe de femmes confectionna un goûter pour les personnes de 75 ans et plus. Chaque dame apportait le goûter à la salle de la Mairie.

En 1965, le repas fut préparé à la salle de La Ferrière.

Le succès aidant, ces dames de bonne volonté décidèrent de monter une société : « Les Amies des Anciens ». Lucienne, Henriette, Denise, Christiane, Francette... et bien d'autres encore offraient le repas aux anciens.

Vente de cartes, ramassage de vieux papiers, bals, premiers lotos, repas faits maison et dignes d'un grand chef étaient organisés par la société. Le jour du repas, même la jeunesse venait aider les mamans pour servir ou

faire la vaisselle. Quant à ces Messieurs, ils faisaient office de chauffeurs. Ces repas se prenaient à l'ancienne colonie Saint Vincent.

En 1973, à l'initiative de ces dames, « L'association des Amies des Anciens » passa le relais au « Club du troisième âge », club qui est un des premiers du Haut-Doubs.



X^E ANNIVERSAIRE



*Repas offert par
"Les Amies des Anciens"*

*La Ferrière-sous-Jougne
Le 21 Octobre 1975*

MENU



Potage Velouté
Truite Meunière
Bouchées à la Reine
Langue Sauce Escargot
Jardinière de Légumes
Quelques Feuilles
Plateau de Fromages
Coupe de Fruits au Grand Marnier
Brioche
Gâteau Anniversaire
Pièce Montée
Café - Liqueurs



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

De l'ordre de 1 million d'euros d'investissements public sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (réunion du Département du Doubs et de la CCMLHD).

30 kilomètres de câbles à dérouler et raccorder dans toutes les rues de la commune (préalablement, une quinzaine de poteaux à remplacer et une quinzaine de poteaux à installer)

335 boîtiers techniques à installer le long de ce réseau et des dizaines de milliers de soudures nécessaires pour rendre le réseau fonctionnel et accessible à tous les habitants et professionnels.

Une **mise en service du réseau est prévue en toute fin d'année**. Une réunion publique d'informations sera organisée quelques semaines avant cette échéance.

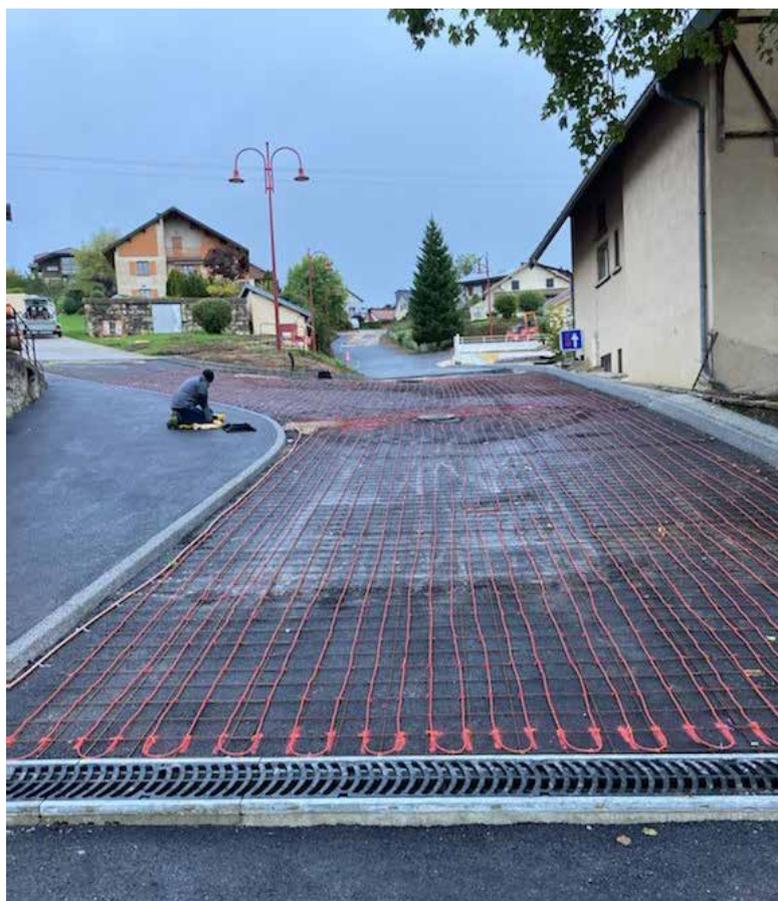
TRAVAUX COMMUNAUX

Les **travaux de réfection de la rue de la Fougère** sont quasiment terminés.

L'accent a été mis sur la **sécurité du carrefour avec la rue du Faubourg**, très dangereux, par la **mise en place de câbles chauffants sur une longueur de 30m** sur la rue de la Fougère.

Ceci **sécurisera la descente et la montée de cette rue** (pente de l'ordre de 17 à 24%) en période hivernale.

Merci à la Société COLAS pour son professionnalisme ainsi que le bureau d'Études B.E.J



ACTUALITÉ FORESTIÈRE

ACQUISITION DE LA FORÊT DE PALZARD

Cette année nous avons fait l'acquisition d'une partie de la propriété de Palzard située à Entre les Fourgs.

En effet la partie pâturages agricoles et bâtisses a été acquise par l'agriculteur en place. De notre côté, nous avons acheté toute la partie forestière délimitée par les pâturages d'un côté, par la rivière de la Jougenaz ou encore par nos parcelles forestières.

Cela représente environ **25ha de peuplements de type épicéas, sapins et feuillus.**

D'après le rapport de l'ONF, cette forêt est d'un bon état sanitaire actuel et présente un peuplement d'avenir, et donc une source de revenus intéressante d'ici une vingtaine d'années.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Chaque année nous proposons le **service de vente de bois aux particuliers sous forme d'affouage** (bois abattu et mis en lot sous forme de grumes en bord de route). Chaque personne qui s'annonce peut ainsi prétendre trouver sur la commune le bois nécessaire à ses propres besoins de chauffage. Toute revente est interdite.

Surveillez les réseaux sociaux de la commune, panneaux d'affichage, ou annoncez votre intérêt directement auprès du secrétariat **pour être informé des disponibilités.**



NOMINATION D'UN NOUVEAU GARDE FORESTIER

Le 1^{er} septembre un nouveau garde forestier a pris ses fonctions pour assurer le suivi de l'exploitation de notre forêt.

Il s'agit de Mr Florian Pinsard. Nous lui souhaitons la bienvenue sur notre commune.



JARDIN RAYMOND

Ce printemps, la municipalité a créé un jardin partagé.

Chacun et chacune a pu venir y découvrir les plaisirs du jardinage, seul ou en groupe, pour apprendre, cultiver ou simplement échanger.

Quelques familles ont fait l'expérience de cette opération en commun du jardinage d'une façon naturelle. Cette activité s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, et a permis de faire émerger de bonnes idées pour renouveler ce loisir dans un cadre magnifique.

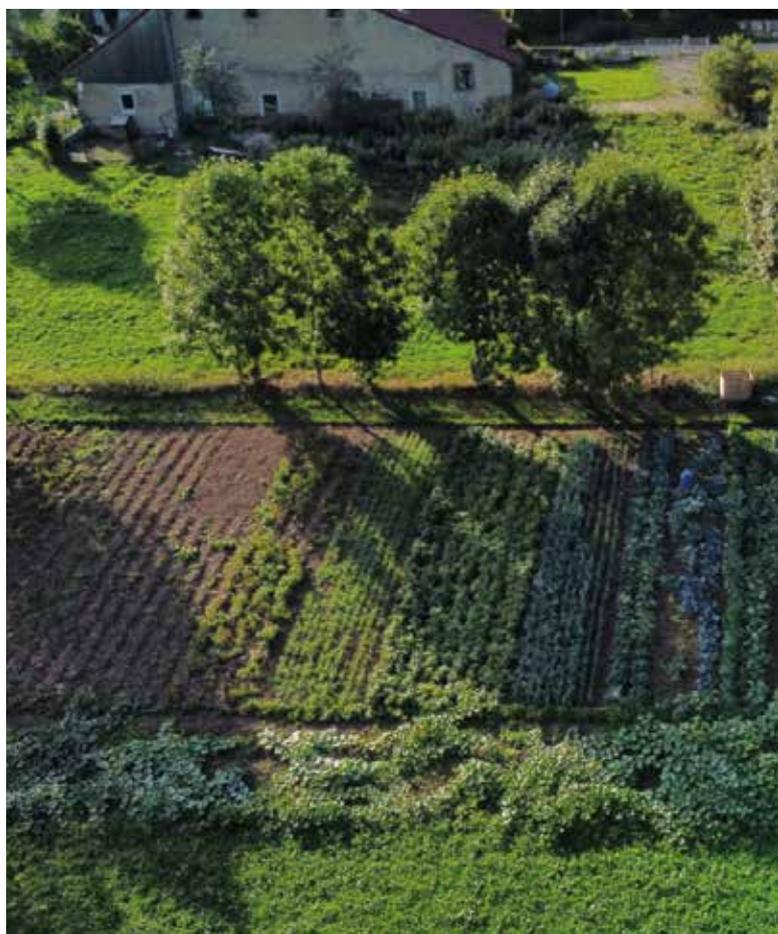


Le 17 Juin dernier la commune de Jougne a organisé pour la première fois la fête des pères.

Symboliquement ça faisait cette année exactement 70 ans que la fête des pères était célébrée en France.

Le rôle de parents est très souvent réduit au rôle de la maman qui porte et éduque les enfants. Avec le temps le rôle du père a pris plus d'importance. Les façons de vie ont changé avec les 2 parents qui travaillent très souvent, et ainsi on constate des pères actifs dans l'éducation des enfants au-delà

Forts de cette réussite, nous invitons les personnes intéressées par cette expérience à venir rencontrer et partager les ressentis des participants sur place, et de venir s'inscrire en mairie dès cet automne, afin de préparer la saison prochaine.



FÊTE DES PÈRES

de la connotation autoritaire qu'ils ont toujours portée.

Cette soirée était ainsi l'occasion de célébrer les papas.

C'était aussi et surtout l'occasion de partager un moment de convivialité, créer du lien social, se rassembler et retrouver des moments festifs suite à ces deux années de crise Covid.

Merci à la quarantaine de personnes présentes d'être venues et on vous donne d'ores et déjà **rendez-vous pour la deuxième édition le 16 Juin 2023.**

ASSOCIATION

« L'ÎLE AUX ENFANTS »

CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS DE JOUGNE

POUR RAPPEL...

Le Centre d'Accueil de Loisirs « L'Île aux Enfants » a vu le jour il y a quinze ans, lors de la rentrée scolaire 2007.

Notre Centre est géré par une association loi 1901 créée en mai 2006 qui a pour vocation de **tout mettre en œuvre pour que les enfants s'épanouissent** et **découvrent de nouvelles activités**, quel que soit leur classe sociale et le milieu dans lequel ils vivent.

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations, nos valeurs éducatives et notre intérêt pour la jeunesse ont été reconnus à travers notre agrément « Jeunesse et Education Populaire » obtenu le 29 mars 2010.

L'association collabore étroitement avec la municipalité de Jougne qui lui délègue sa compétence « périscolaire », et avec la CAF du Doubs.

En 2018, un deuxième centre périscolaire « L'Île aux Enfants » a été ouvert sur la commune des Verrières de Joux.



POUR QUI ?

Nous accueillons **tous les enfants âgés de 3 à 12 ans**, sans discrimination. Notre équipe pédagogique qui se compose de onze personnes porte une attention toute particulière aux enfants à besoins spécifiques ou traversant des moments difficiles.

Au total, ce sont 250 enfants qui sont inscrits à l'Île aux Enfants.

Nous sommes **ouverts de 6h30 à 18h30 en périscolaire** et **de 6h45 à 18h00 en extrascolaire**.

Nous accueillons 180 enfants en périscolaire (enfants scolarisés à Jougne) et ce sont 70 enfants des villages alentours qui viennent régulièrement profiter de nos activités les mercredis et durant les vacances.

POURQUOI ?

Les enfants trouvent vite leurs marques : **nouveaux amis, nouveaux jeux, activités et sorties.**

Les atouts ne manquent pas afin de les motiver.

Tout au long de la journée, les animatrices sont là pour eux, pour leur proposer des activités adaptées à leur âge : **loisirs créatifs, sports, jeux, chants, sorties....**

Chaque journée a son programme, il y en a pour tous les goûts !

S'amuser est le maître mot à l'accueil de loisir. Avec des rythmes de vie souvent chargés, il est également important que notre Centre soit un **lieu qui permette aux enfants de « décompresser » et de se « reposer ».**



NOTRE CLUB ADOS !



L'esprit du Club n'est pas seulement de proposer des activités variées et ludiques à travers lesquelles les jeunes pourront s'épanouir.

En effet l'esprit du Club sera **basé sur le « donnant donnant »**, les jeunes devront s'investir personnellement pour pouvoir mener à bien le projet personnel.

Mise en place d'activités dédiées aux jeunes adolescents

Sorties ski, Escape Game, raquettes, etc...

Je m'investis dans la vie locale

Collecte banque alimentaire, ventes de brioches au profit de ADAPEI, Rires de Héros...

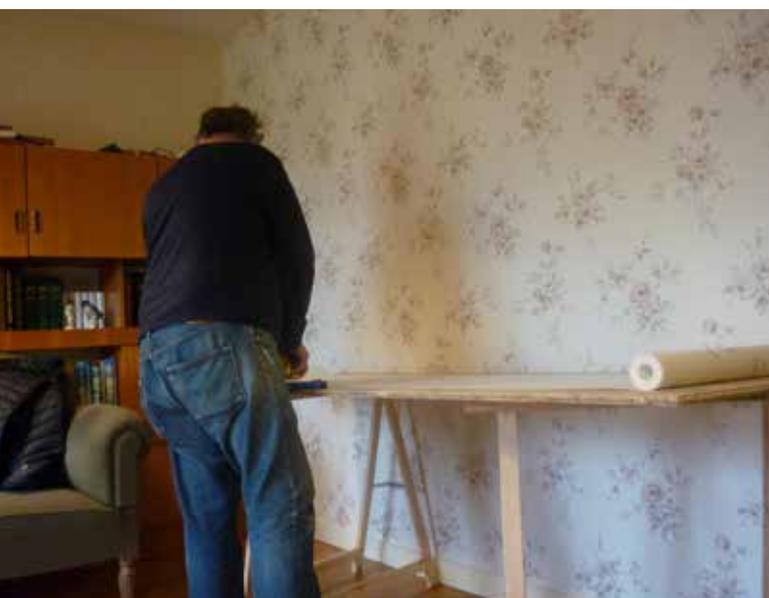
Je définis et monte un projet global « projet ados »

TOURNAGE - POLAR PARK

Peut-on imaginer, en regardant un film, qu'un gros travail s'est fait en amont ? Non, bien sûr, mais grâce à Gérald Hustache-Mathieu, on en sait un peu plus. En effet, après le tournage de « Pou-poupidou » en 2010, il est revenu planter ses caméras chez nous. Cette fois, c'est pour une série en 6 épisodes pour Arte.

Du 22 février au 2 mars 2022, des scènes ont été tournées sur 3 lieux rapprochés : une maison, un hangar et un garage avec une incursion à l'inévitable Chapelle Saint-Maurice.

Mais tout a commencé des mois avant : repérage des lieux, visites pour estimer la faisabilité, finalité du projet et enfin, mise en place pour le tournage.



Première étape

Dès le 15 février, aménagement de la maison par une performante équipe-déco d'une dizaine de personnes.

Déménagement de certains meubles, bibelots ou autres décorations qui prennent le chemin d'un local à Pontarlier. Modifications à apporter. Pose de papier peint

(papier américain censé s'enlever sans dégâts), mise en place d'une porte dérobée, pose de rideaux, changement de place de lustres...

Tout ce travail se fait avec une grande minutie, tout est figolé, recommencé au besoin si ça ne correspond pas à ce que demande le metteur en scène.

Ces aménagements terminés, on peut meubler et décorer. C'est la valse des meubles, ceux qui viennent de Pontarlier, ceux qui changent de pièce, même chose pour les éléments de décoration.

Enfin, tout est prêt pour la suite.

Deuxième étape

Arrivée du matériel de tournage dès le 21 février

D'imposants camions chargés de matériel prennent place en bordure de la Jougnena (excellents ralentisseurs!)





Des tentes pliantes sont dressées derrière la maison à l'abri des regards pour entreposer divers matériels.

Les pièces recevront leur lot de caméras, rails, micros, perches ... de quoi défigurer une pièce si joliment meublée précédemment.

Le garage aussi est mis à contribution pour servir d'atelier et de coin-café.

Troisième étape

Le tournage du 22 février au 2 mars.

On se trouve dans une véritable ruche.

L'équipe de production est composée d'environ 35 personnes (techniciens, régisseurs, coordinateurs, metteur en scène, acteurs) C'est un perpétuel va-et-vient entre l'intérieur de la maison et l'extérieur. On communique sans cesse avec

son téléphone rivé à l'oreille.

Chacun sait ce qu'il doit faire et ne ménage pas sa peine, du grand matin pour préparer, à tard le soir parfois pour tout ranger.

Les quelques curieux de passage peuvent ainsi voir des éléments de décor s'installer, (par exemple une boîte à lettres sur pied si jolie que le journal matinal y a atterri), un metteur en scène mettre en place sa séquence avec ses acteurs, des cadres vérifier leur prise de vue, un preneur de son brandir son micro au bout d'une girafe.

On a aussi assisté à la mise en place d'un artifice dont le cinéma a le secret : la neige faisant défaut, on a saupoudré de blanc arbre, voiture, rebord des fenêtres, et de la ouate a été artistiquement disposée sur la pelouse: illusion parfaite ! Entre-temps, l'équipe déco ne chôme

pas. Elle prépare les tournages suivants :
Au hangar où d'énormes engins de chantier forment un dédale pour les besoins du scénario,
Au garage qui change de nom,
À la Chapelle où quelques camions et tentes ont été amenés.

Quatrième étape

Remise en ordre

Le tournage ayant pris fin dans ces lieux, la remise en état de la maison peut commencer avec son lot de surprises.

Un sérieux nettoyage s'impose pour accueillir les meubles et bibelots qui reviennent de Pontarlier.

On démonte la fausse porte, on décolle le papier américain... qui part avec la tapisserie d'origine ! L'équipe déco est mise à contribution pour poser une autre tapisserie sur le mur dépouillé. Dans la foulée, il faut aussi remplacer la tapisserie de l'entrée qui avait succombé à un coup de projecteur.

Un lustre, lui, a été victime de l'agression d'une perche.

Il a fallu aussi soigner les nombreux bobos qu'ont subis les meubles et les murs.



Finalement, une semaine a été nécessaire pour que tout rentre dans l'ordre, alors que l'équipe de tournage était déjà partie sur d'autres lieux.

La salle des sports qui servait de loges a elle aussi retrouvé son calme, de même que la salle Saint Eloi où étaient l'administratif et la cantine sous des tentes pliantes.

Des voisins du tournage ont été sollicités pour proposer des lieux de repos dans la journée.

La série « Polar Park » devrait sortir fin 2023 sur Arte. Attendons !



DIMANCHE À LA FERME

L'agriculture vous ouvre ses portes

Jougne est une vaste commune de par sa superficie. La plus grande partie est couverte par la forêt, mais l'agriculture y est bien présente. Cinq exploitations mettent en valeur l'espace agricole composé de pré de fauche et pâturages.

Ce dimanche 7 août, le GAEC des ESTIVES a ouvert ses portes au grand public. Ce groupement d'exploitation a été créé en 2017 avec 3 associés ; le bâtiment construit en 2018 permet de loger 120 vaches et le fourrage correspondant.

Cette manifestation appelée « ferme ouverte » est organisée chaque année dans une exploitation qui accueille. Cette journée permet au plus grand nombre de découvrir et d'approcher au plus près le travail des agriculteurs. Des visites commentées étaient proposées pour comprendre le fonctionnement du bâtiment où se trouve le logement des animaux et le stockage du fourrage.

Ce sont environ 40 jeunes du canton qui font partie du groupe des jeunes agriculteurs qu'on nomme souvent les JA. Ils ont ainsi installé les structures et décoration pour accueillir au mieux les visiteurs du jour. Le couloir d'alimentation pour les vaches est donc devenu la salle de restaurant où pouvaient s'asseoir 550 convives.

Sur la journée, ce sont **plus de 1200 repas qui ont été servis, avec la volonté de privilégier les circuits courts** ; viande issue d'une génisse de l'élevage, glace à la ferme d'un village voisin, fromage pour la Morbiflette fabriqué avec du lait de la ferme. La cuisson et le service, ainsi que la préparation de la grande poêlée du soir ont été entièrement assurés par le groupe de jeunes.

Des **animations ont permis au plus grand nombre de se divertir.** Démonstration de fenaison avec ancien matériel, structure gonflable, course de lapins, terrain de foot et divers jeux occupaient ceux qui n'étaient pas à la buvette. Quelques animaux étaient venus tenir compagnie aux 80 vaches laitières que tout le monde



attendait avec impatience pour assister à la traite. Ces dernières devaient certainement être un peu surprises devant autant de spectateurs ce soir-là. C'est dans cette salle de traite rotative qu'on nomme roto, que deux fois par jour viennent les laitières pour soulager leur mamelle bien pleine et manger un peu de céréales pour compléter leur ration. Ce n'est pas moins de 24 litres de lait en moyenne par vache, qui vont s'écouler jusqu'au tank de refroidissement, où le fromager viendra pomper quotidiennement le contenu pour fabriquer Comté, Morbier et Mont-d'Or.

La météo de cet été a été très défavorable à la croissance de l'herbe qui est la base de l'alimentation pour tous les bovins en pâture. C'est donc avec une certaine inquiétude que les vaches ont été remises à l'étable après cette journée où le foin et regain ont remplacé l'herbe brûlée par le soleil.

C'est avec soulagement que nous avons

vu tomber la pluie. La nature étant réactive, les prairies ont bien reverdi, rendant possible une coupe tardive de regains. Ces quelques centimètres d'herbe donnent du fourrage de bonne qualité. Il faut donc éviter le piétinement et les crottes de chien dans ces prés que nous entretenons. C'est grâce au travail des agriculteurs que nous conservons ces paysages verdoyants qui sont notre cadre de vie.

Nous tenons à remercier tous les acteurs et visiteurs qui ont fait le succès de ce dimanche d'août. Cela nous montre que le lien social est très important, surtout après ces périodes de contraintes. **N'hésitez pas à être curieux et échanger avec nous « les paysans »**, qui sommes très attachés à nos territoires.

FOOTBALL-CLUB

Le club de foot du Massif Haut Doubs (FC MHD) regroupe les villages aux alentours de la commune de Joune jusqu'à Rochejean.

Chaque catégorie possède son équipe, des plus jeunes sen. (U7) aux plus âgés en vétérans.

La répartition des entraînements et des matchs se fait sur les terrains de foot de Rochejean, Métabief et de la Ferrière-sous-Jougne.

Au programme : séances d'entraînement hebdomadaire pour chaque catégorie et match le week-end.



**LE FC MASSIF HAUT
DOUBS RECRUTE
JOUEURS & BENEVOLES**



A.A.P.P.M.A LA JOUGNENA

Une A.A.P.P.M.A est une association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

La rivière la Jougnena est un cours d'eau du massif du Jura coulant en France et en Suisse, elle est un affluent de L'Orbe (Suisse) et un sous-affluent de L'Aar (Suisse), c'est l'un des rares cours d'eau du Haut-Doubs à s'écouler in fine vers le Rhin et la mer du Nord. **Notre société possède trois étangs à la Ferrière sous Jougne.**

La société la Jougnena fut fondée le 28 juin 1860 (d'après un courrier de la fédération du Doubs de 1980, notre société de pêche serait une des plus anciennes du département). Le premier président était le Général Philippe, le vice-président Auguste Laferrière, le trésorier Jules Gres-

set et le secrétaire Emile Beck. La parution au journal officiel fut le 9 septembre 1924.

Dans ses premiers statuts, les membres du comité étaient nommés pour 1 an contre 6 ans actuellement.

L'article 5 est particulièrement intéressant. Le nombre des sociétaires est illimité. Toute personne sans distinction de sexe peut en faire partie, ce qui, pour l'époque, fait preuve d'une grande ouverture d'esprit.

Articles 10 et 11. Il pourra être délivré des permis gratuits aux militaires de Jougne pendant leurs congés. Les personnes âgées de 65 ans révolus seront exemptées du paiement de la cotisation annuelle, de même que les pensionnés

à 85%. Les mineurs peuvent faire partie de la société dès l'âge de 16 ans révolus, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs. Le prix de la cotisation annuelle pour les habitants domiciliés à Jougne était de 5 francs par pêcheur et 10 francs pour tous les autres, et était fait avant le 1^{er} mars contre une quittance.

Le président réunissait le comité, de préférence le dimanche ou jours fériés, dans l'après-midi.

Les ressources étaient affectées :

Au paiement des baux et locations de pêche,

À encourager la répression du braconnage,

À accorder des primes à toute personne signalant ou découvrant des infractions aux présents statuts, donnant lieu à condamnation ou transaction,

À payer le garde-pêche et les frais de son assermentation,

À l'alevinage des alevins et truitelles,

À l'exécution des travaux concernant la pisciculture et le repeuplement en truites, ainsi que des travaux dans le lit de la rivière, tels que retenue d'eau, immersion d'engins destinés à empêcher la pêche au filet,

À surveiller les frayères et à en créer de nouvelles,

À repeupler la rivière en écrevisses.

Depuis les statuts ont été modifiés à de nombreuses reprises (actuellement nous avons des statuts-types dont les articles non obligatoires peuvent être modifiés et déposés à la Sous-Préfecture).

En 1960 le nettoyage de la rivière avec un tracteur était possible (pour 10 NF, les anciens se souviendront des anciens et nouveaux francs) maintenant il nous est interdit de déplacer le moindre caillou sans une autorisation de la police de l'eau, ce qui donne le résultat que l'on peut constater : une rivière, qui par en-

droit, ne ressemble plus qu'à un ruisseau faute d'autorisation.

Eh oui ! Avant, d'après les anciens pêcheurs, il y avait des écrevisses dans la Jougnena.

Nous avons tout de même la chance d'avoir une **rivière sans pollution** et **avec une reproduction naturelle de truites**, mais nous devons tout de même réempoissonner tous les ans, car une truite sauvage met beaucoup d'années avant d'avoir une taille raisonnable (25 cm pour que l'on puisse la prélever).

Beaucoup de pêcheurs pratiquent la pêche NoKill, c'est à dire qu'ils **re-mettent systématiquement le poisson à l'eau**.

Actuellement, **la société compte une soixantaine d'adhérents**, nous avons beaucoup moins d'enfants qui pratiquent la pêche, ce qui est bien dommage.

Vous pouvez retrouver sur notre site web tout ce qui concerne notre société de pêche:

<https://lajougnena.jimdofree.com>

ÉTAT CIVIL

LES NAISSANCES

05/01/2022 : Lilian GALLIOT
01/02/2022 : Noah DESRONDIERS
03/03/2022 : Amélia MAGALHAES FERREIRA
22/03/2022 : Luna KUDER
12/04/2022 : Antonin GRIOT EUVRARD
28/04/2022 : Hayden YVETOT PIESSET
01/05/2022 : Arthur CHOLLEY
19/05/2022 : Saona PREUVOT BEUQUE
28/05/2022 : Alma ROSSI BATAILLARD
19/07/2022 : Kéo GILLY
03/08/2022 : Philomène PLUS
18/08/2022 : Sacha GAUME
31/08/2022 : Soann DAVID
31/08/2022 Mattéo DAVID

LES MARIAGES

21/05/2022 : Natacha CATTELAN – Jérôme VITTE
28/05/2022 : Tristan CARRY & Anaïs CAILLE



LES 85 ANS !

La municipalité souhaite un très joyeux anniversaire à l'occasion de leurs 85 ans à :

Madame Mireille GODART
Monsieur Raymond DESSEIGNE
Monsieur Jean-Marie BETTINI
Madame Christiane PARRIAUX
Monsieur Michel VILLARD
Madame Andrée PETITE
Monsieur Romano CASTELLI

LES DÉCÈS

03/01/2022 : Maxime DEZUANNI
03/02/2022 : Benjamin PILLOUD
05/02/2022 : Paulette KALINA *née GRESSET*
07/02/2022 : Raymond PICARD
21/02/2022 : Monique LAVISSE *née POIX*
12/04/2022 : Pierre GODART
07/05/2022 : Jean THÉRY
09/05/2022 : Frédéric MOURIC
10/05/2022 : Hermione BULIDON *née PICARD*
28/06/2022 : Jean-Daniel BULIDON
01/07/2022 : Robert GRESSET
01/08/2022 : Gilles PICARD
04/08/2022 : Elvina CELIKOVIC *née MUJIC*
09/08/2022 : Simone SYLVESTRE *née PARRIAUX*
17/09/2022 : Denis BULLE
22/09/2022 : Patricia GAILLARD
26/09/2022 : Christian BOURGEAT



LES BRÈVES



Sécurité

Nous constatons une **augmentation des incivilités routières** sur l'ensemble de la commune. Nous comptons sur votre responsabilité pour respecter le code de la route et nous vous rappelons qu'un **arrêté a été pris sur l'ensemble de la commune pour une vitesse à 30 kms/h.**

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que **les trottoirs ne sont pas des lieux de stationnement** (merci de penser aux usagers piétons, mamans avec poussette et personnes à mobilité réduite), et **les chicanes ne sont pas non plus des parcours de rallye.**

Règlement d'urbanisme : stationnement camping-cars et caravanes

Tout stationnement à proximité des habitations est proscrit.

Monument

Monsieur Michel VILLARD, a su faire renaître la dorure des écritures effacées par le temps sur notre Monument aux Morts. Nous tenons à le féliciter et le remercier pour la qualité de son travail. Les noms et prénoms de nos vaillants soldats pourront à nouveau briller.

Déjections canines

La Loi stipule que **les chiens dans l'espace public doivent être tenus en laisse.** Ils ne doivent donc en aucun cas divaguer.

Les **propriétaires doivent faire le nécessaire pour ne pas laisser de déjections sur les trottoirs.** A défaut de respecter ces consignes, des mesures seront appliquées.



Parkings intempestifs

La municipalité rappelle l'interdiction de stationner sur les trottoirs de l'agglomération, ceux-ci étant réservés aux piétons.

Face à ce manque de civisme, nous demanderons à la gendarmerie de venir faire respecter la réglementation.



Association des parents d'élèves de Jougne

L'association organise des manifestations festives en collaboration avec la Mairie (Halloween, marché de Noël, Pâques, kermesse...) afin de récolter des fonds pour aider l'école, à financer les sorties sportives et culturelles.

Nous avons besoin de bénévoles, pour nous rejoindre, merci de nous contacter :

Tél. : 06.28.52.69.86

Mail : ape.jougne@gmail.com

CONCOURS PHOTO

Nous vous proposons pour l'année 2022 de partager vos photos de Jougne : printemps, été, automne, hiver sur des thèmes divers : village, nature, fleurs et faune

Les trois premières photos seront sélectionnées par un jury et publiées dans le prochain bulletin municipal.



VOS ÉVÉNEMENTS

sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire

Journal édité le 10 octobre 2022

FÊTE DES MÈRES

Mai 2023

85 ANS

Date non arrêtée à ce jour

FÊTE DES PÈRES

16 juin 2023

RENCONTRES THÉÂTRALES : MÉMOIRES DE JOUGNE

Juillet 2023

MUSIQUE DE JOUGNE

Brocante en août 2023



MAIRIE

1, Place de la Mairie - 25370 JOUGNE

Tél. : 03 81 49 11 75

Fax : 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr

HORAIRES

Votre mairie est ouverte tous les jours, sauf le jeudi de 16h00 à 18h00

Le standard téléphonique est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

